

# COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 18 juin 2015

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

**Membres présents :** Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne et MM. DEVANLAY Thierry, FUCHS Frédéric, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc, REISS Stéphane, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph, WEISSBECKER Jean-Pierre.

**Membres absents avec excuse :** RATZEL Denis (procuration à Weiss Joseph)

--- 000000 ---

## DCM 2015-028 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 26 mai 2015

Mme Anne WIRTH rejoint la séance à 19h45.

## DCM 2015-029 Urbanisme – application du droit des sols – adhésion au service départemental – convention

Entendu l'exposé du Maire qui fait part au Conseil Municipal de la possibilité pour les collectivités de confier au Service du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'instruction des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés ainsi que les modalités d'intervention en la matière.

Vu le projet de convention proposé par le Conseil Départemental

Considérant la complexité de l'instruction des actes d'utilisation et d'occupation du sol.

Considérant que les services proposés vont vers une optimisation du traitement des autorisations d'urbanisme (passage de l'instructeur en mairie, mise à disposition du logiciel du Conseil Général, conseil aux élus...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de dénoncer la convention qui lie la commune à la DDT
- Décide de confier au service du Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés moyennant une redevance fixée par convention.
- Charge le Maire de dénoncer la convention établie entre la commune et les services de l'Etat pour l'instruction des demandes et autorisations relatives à l'occupation du sol délivrées sur le territoire de la commune. Le préavis de six mois débute à compter de la transmission de la présente délibération à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.

Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence de la commune de Morsbronn-les-Bains.

Mme Aurélie GOUTHIER rejoint la séance à 20h05.

### **DCM 2015-030      Fonds de péréquation intercommunal et communal**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Depuis 2012, le territoire perçoit une enveloppe financière de l'Etat et sans délibération de la part des communes la répartition de droit commun s'applique.

Notre commune, comme toutes les autres, bénéficie d'une partie de ce reversement qui, pour 2014 était d'un montant de 8 054 €.

Le Conseil Communautaire propose de déroger à la règle de droit commun afin de favoriser le budget intercommunal et propose une répartition libre du FPIC pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal :

- Vu l'enveloppe territoriale du FPIC pour 2015,
- Vu la délibération de la communauté de communes en date du 19 mai 2015,
- Considérant la proposition du conseil communautaire de procéder à une répartition libre du FPIC pour l'exercice 2015,
- Considérant la demande de la communauté de communes de soumettre ce point en conseil municipal avant le 30 juin,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'accepter la proposition libre du FPIC proposé par la Communauté de Communes. Ce qui représente la somme de 10 461 € pour la commune de Morsbronn-les-Bains.

### **DCM 2015-031      Travaux école**

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis l'année dernière, la municipalité effectue des travaux de mise en conformité de l'école sise 44 rue Principale, en référence au diagnostic de sécurité établi en 2004.

Cette année, elle propose de continuer ces travaux. Après avoir reçu plusieurs devis, les entreprises retenues par la commission travaux sont :

- Ringenwald Incendie, sise à Strasbourg : mise en place d'un système d'ouverture/fermeture de la trappe de désenfumage
- U.P. Services, sise à Morsbronn-les-Bains : achat et mise en place de la fenêtre de toit
- Peinture Décoration MULLER, sise à Froeschwiller : travaux de peinture extérieure et mise en sécurité du toit par l'enlèvement d'une cheminée.
- BigMat Hoerth sise à Durrenbach : fourniture de petits équipements
- 

Les travaux sont estimés à un montant d'environ 50 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet proposé par le Maire,
- charge le Maire de faire réaliser les travaux en régie ou par les entreprises citées ci-dessus,
- autorise le maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin ainsi qu'à M. Guy-Dominique KENNEL, Sénateur du Bas-Rhin.

**DCM 2015-032      Achat ordinateurs pour l'école**

Le Maire propose au conseil municipal l'achat d'ordinateurs pour l'école primaire de Morsbronn-les-Bains.

Plusieurs devis ont été reçus en mairie.

L'achat et la mise en place des ordinateurs sont estimés à un montant d'environ 5 870 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'achat d'un ordinateur portable pour les enseignantes et de 11 postes pour les élèves,
- charge le Maire de prendre contact avec les entreprises suivantes pour l'achat et la mise en place des ordinateurs :
  - M.P.H Multimédia, sise 86 Grand Rue à WOERTH,
  - Ordi-clic sise 4 rue des Jardins à FROESCHWILLER.

**DCM 2015-033      Travaux salle polyvalente**

Le Maire propose au conseil municipal de réaliser des travaux dans la salle polyvalente de Morsbronn-les-Bains.

Ces travaux se décomposent comme suit :

- Mise en conformité du tableau électrique
- Changement des dalles du plafond
- Mise en peinture des murs et de la cuisine

Les travaux sont estimés à un montant d'environ 8 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet proposé par le Maire,
- charge le Maire de faire réaliser les travaux en régie ou par les entreprises suivantes :
  - BIGMAT sise à DURRENBACH pour la fourniture des petits équipements,
  - UP Services sise à MORSEBRONN-LES-BAINS pour les travaux de mise en conformité du tableau électrique,
  - Peintures-Décor SCHMIDT sise à Gundershoffen pour l'achat des dalles et de la peinture.
- Autorise le maire à faire une demande de subvention.